

La journée de réflexion disciplinaire regroupant des enseignants de lettres et de philosophie était animée par Magali Espinasse (groupe Lettres) et Jean-François Dejours (groupe philo).

Déroulé de la journée :

En matinée.

I – Actualité syndicale.

II - De la préparation aux épreuves écrites de lettres en fin de première, à la préparation de l'épreuve de philosophie en fin de terminale : vous avez dit « continuité » ?

A - Présentation des attendus et des épreuves de bac dans les 2 disciplines.

B – Débats autour de 2 questions...

L'après-midi.

III – Sujets divers relatifs au seul enseignement de la philosophie :

A – Compte rendu express de l'audience avec l'inspection générale de philosophie.

B – Retour sur les sujets zéro de la nouvelle épreuve de philosophie en série STHR.

C – La philosophie dans la réforme du bac et du lycée.

D – Enseignement de la philosophie et devoir de neutralité : le cas de Jean-François Chazerans.

I - Actualité syndicale

Magali : PPCR, de la réforme du collège à celle du lycée... rappel de la diminution drastique du nombre d'heures de « français » depuis 15-20 ans (principale cause des difficultés des élèves en classe de philo !)

Jean-François : Quelques mots sur : 1) la mission Mathiot qui compte parmi ses membres la doyenne de l'IG de philosophie rencontrée par le groupe philo le 15 novembre. 2) les réformes en cours (ou l'effet « domino » : de la réforme de l'accès au post-bac à celle du bac, puis du lycée). 3) le processus d'harmonisation européen des systèmes éducatifs (vers un système éducatif euro-compatible ? Après le supérieur et le processus de Bologne lancé en 1999, le lycée Blanquer semble inspiré par ce que font nos voisins : réduction du nombre d'épreuves et grand oral à l'italienne, un peu de contrôle continu à l'allemande, un peu de modulaire à l'anglaise et une touche française avec la philosophie en épreuve universelle...). Sur ces différents points, se référer au rapport de décembre 2011 « propositions pour une évolution du baccalauréat » signé notamment par Stéphane Kesler (mission Mathiot), en particulier les appendices 2 (bac en 4 épreuves et contrôle continu) et 3 (comparaison avec nos voisins européens).

II - Les épreuves du baccalauréat

De la préparation aux épreuves écrites de lettres en fin de première, à la préparation de l'épreuve de philosophie en fin de terminale : vous avez dit « continuité » ?

A - Présentation des attendus et des épreuves de bac dans les 2 disciplines. Quels exercices ? Quel niveau de maîtrise attendu ?

- **Pour la philosophie** : exemple d'une copie test (bac S 2017), présentation succincte du descriptif des épreuves du bac (BO du 30-08-2012), présentation succincte du programme (liste de notions regroupées en 5 champs : la culture, la connaissance, le sujet, la morale, la politique), présentation du sujet zéro de la nouvelle épreuve de philosophie dans la série STHR (dissertation guidée destinée à palier aux difficultés des candidats dans leur maîtrise de la dissertation).

- **Pour l'EAF** : Présentation des types de sujets au baccalauréat. Vus de loin, ils semblent être proches de ceux de philo mais ils n'en est rien. On a bien, à l'écrit, une étude de texte (le commentaire) et une dissertation mais les démarches comme les objectifs sont très différents. A ces deux exercices, il faut ajouter une réponse synthétique à faire pour analyser le corpus de textes que comprend aussi le sujet. On n'oublie pas, non plus, l'écrit d'invention : il s'agit d'écrire « à la manière de » en se conformant à des contraintes de forme et de fond. L'écrit à produire est souvent argumentatif mais pas toujours. Il faut encore que les élèves maîtrise les deux exercices de l'épreuve orale : répondre à une question d'analyse sur un texte connu et dialoguer avec l'examineur. Bref, tout cela en 4h hebdomadaires pour les séries générales et 3h pour les séries technologiques : c'est inatteignable !

B - Débat sur 2 questions

Y a-t-il un continuum entre les deux disciplines au motif que l'une commence quand l'autre s'arrête ? Dit autrement, sur quels pré-requis pourraient compter les prof de philo à l'entrée en terminale ? Lesquels de ces pré-requis sont « assumés » par la discipline « français » ? La série L est-elle un cas particulier puisque les élèves suivent un enseignement de « littérature » en terminale ? En matière d'écrit problématisé, quel niveau de maîtrise peut-on raisonnablement attendre, pour un élève moyen, en 1ère et en terminale ? Au delà d'une convergence trompeuse, les échanges mettent en évidence des divergences significatives :

1) Du commentaire de texte (lettres) à l'explication de texte (en philosophie), ou pourquoi les élèves de terminale ont tendance à proposer un plan thématique (ne suivant pas nécessairement l'ordre du texte) dans un exercice philosophique qui demande au contraire à suivre strictement sa progression logique.

2) Le corpus de textes en lettres amène le candidat choisissant la dissertation, à traiter le sujet en s'appuyant sur ce corpus en plus des textes qu'il a étudiés en classe et révisés pour l'épreuve orale. Il ne s'agit donc pas de dissenter sur une question générale de littérature mais d'argumenter à partir d'une question portant sur un objet d'étude au programme, en analysant des exemples de textes bien précis. La dissertation littéraire est un exercice d'analyse littéraire, au même titre que le commentaire, même si la démarche est différente. C'est l'analyse de texte qui sert ici de marqueur de l'épreuve. C'est aussi le cas de l'oral qui est une épreuve de lecture analytique. Les épreuves de philosophie composées de deux dissertations et d'une explication de texte, inversent totalement cette logique en faisant de la construction raisonnée d'une réflexion (en répondant à une question ou en expliquant un texte) le coeur de l'exercice évalué au baccalauréat.

3) L'EAF vérifie les capacités du candidat à faire une lecture personnelle d'un ou plusieurs textes et de justifier ses « impressions de lecture ». L'élève doit apprendre à observer le texte pour en comprendre les « secrets de fabrication » et expliquer l'effet que ses procédés d'écriture produisent sur le lecteur. Le texte littéraire est une œuvre d'art. A ce titre, il suscite des émotions et des réactions que l'élève doit analyser. L'élève s'appuie sur des connaissances en histoire littéraire, en stylistique, en grammaire de texte, etc... apprises en classe depuis le collège.

En philo, les attendus sont autres : l'exercice rationnel et méthodique évalue le rapport du candidat à des concepts (un programme fait de notions et de repères -càd de distinctions conceptuelles - étant principalement sollicité).

III – Sujets divers relatifs au seul enseignement de la philosophie :

A – Compte rendu express de l'audience avec l'IG de philo (**le compte rendu officiel étant en ligne**) : réduction inquiétante des postes aux concours externes (ce qui ne présage rien de bon quant à la place de la philosophie dans le nouveau lycée Blanquer...), nouvelle épreuve de philo en série STHR (cf. point B), place de la philo dans le bac 2021 (vers une épreuve universelle de philosophie), mais réduction du nombre d'épreuves terminales et contrôle continu, en référence au rapport de 2011 sur « l'évolution du baccalauréat » mentionné ci-dessus (rapport auquel avait participé Paul Mathias, ex-doyen de l'IG de philosophie, présent lors de notre audience du 15 novembre 2017).

B – Retour sur les sujets zéro de la nouvelle épreuve de philosophie en série STHR : au delà du consensus sur la nécessité de repenser les épreuves du baccalauréat en séries technologiques...

- Un collègue nous résume ses vives inquiétudes concernant le nouveau sujet de « composition » (dont voici quelques extraits) :

« Guider la rédaction du candidat revient à lui imposer une démarche qui, au lieu de lui faciliter la tâche, la rend plus longue, sans qu'il puisse comprendre ce qu'on lui demande réellement. Est-ce sa réponse à une question (comme une lecture superficielle de la dernière consigne pourrait le laisser croire), ou est-ce sa réponse à une question dont il aura fait apparaître ce qu'il y a de problématique en elle ? Ce dernier aspect ne faisant l'objet d'aucune démarche qu'il serait sollicité à réaliser, tout se passe comme si on le laissait en chemin, sans qu'il puisse savoir à quel moment d'une démarche philosophique il se trouve. A quoi bon (alors) passer en revue des « réponses admises » si l'on ne comprend pas sur quoi elles reposent et quelles en sont les limites ? Il est certain que si l'on devait guider plus encore le candidat, l'épreuve serait beaucoup plus longue : les quatre heures n'y suffiraient pas. (.../...)

« On peut très bien imaginer que l'on accompagne les sujets du baccalauréat de consignes qui rappellent aux candidats ce que l'on attend d'eux. Il s'agirait bien d'un rappel dans la mesure où ce ne serait que ce que le professeur, dans sa classe, a enseigné pendant l'année de terminale, à l'aide d'exercices. Le programme de philosophie en classe terminale, en son troisième point (III.Apprentissage de la réflexion philosophique) développe tous ces aspects avec précision ; que l'on s'y reporte. » (.../...)

« Ce qui est mis en place ne peut que desservir les candidats en leur compliquant la tâche, sans rendre clair le propos de l'aide apportée, en les amenant à deviner, à isoler, découper, perdre l'unité de la question et donc de ce qui y fait problème, en les amenant à ne pas organiser une démarche mais une juxtaposition de réponses parmi lesquelles une sera élue, sans que l'on en fasse l'aboutissement d'un cheminement réflexif et critique, autrement dit par l'effet d'un arbitraire. »

- Chacun reconnaît que le nouveau sujet de « composition » implique un risque bien réel de fragmentation de l'exercice de la dissertation lui retirant tout son sens (risque clairement identifié ci-dessus). Néanmoins, le groupe philo estime que face à l'urgence absolue de repenser les sujets dans les séries technologiques, l'heure est à tester dans nos classes les sujets zéro avant de dresser un bilan sincère de la session 2018 (bilan auquel s'est à nouveau engagé l'IG lors de notre audience, préalable indispensable à toute extension aux autres séries technologiques...). La difficulté est/sera d'aider le candidat à identifier les étapes d'une démarche réflexive (guidage), sans le priver de la possibilité d'assumer des choix philosophiques, et surtout, sans réduire l'exercice d'une réflexion raisonnée à un travail en miettes devenu insignifiant pour celui qui s'y aventure... Mais nos inquiétudes sur l'ensemble des épreuves de philosophie du baccalauréat 2021, nous ont rapidement amené au point suivant !

C – Réforme du bac et du lycée, dans la foulée de la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur :

- Le contexte général d'austérité marque depuis le tournant des années 2000 un net décrochage entre l'évolution des effectifs élèves (en terminales) et celui des professeurs de philosophie, réalisant ainsi l'ambition affichée en 1997 par Claude Allègre (alors ministre socialiste de l'éducation) de « dégraisser le mammoth » (en référence à la mauvaise graisse que constituerait le surnombre des fonctionnaires). En effet, si les effectifs élèves de la rentrée 2000 avoisinaient ceux de 2015, il n'en va pas de même côté enseignant. Et la tendance ne cesse de s'aggraver depuis, tant en terme de pourcentage de non-titulaires (1.2 % en 2000 pour 7.1 % à la rentrée 2016) qu'en terme de taux d'encadrement (à taux égal, il

manquait dans le public environ 480 professeurs de philosophie à la rentrée 2016, sur un effectif total de 3970...). La dégradation de nos conditions de travail (nombre de classes dans nos services, nombre d'élèves et donc de copies de bac...) est donc objectivement chiffrable.

Dans ce contexte budgétaire structurellement contraignant, une nouvelle réforme du lycée précédée par une diminution du nombre de postes aux concours, s'annonce mal (sans parler de la perspective d'une semestrialisation pouvant se traduire par un volume horaire annuel révisé à la baisse...). Quant au sort en apparence privilégié qui serait réservé à la philosophie dans le baccalauréat 2021, il ne doit pas nous faire perdre de vue le contexte extrêmement régressif de la sélection sociale qui s'annonce à l'entrée de l'université dès la rentrée 2018 et qui s'aggravera dans le lycée Blanquer avec le recours au contrôle continu.

- Aussi, pour formaliser nos échanges, une motion a été rédigée et adoptée (a posteriori) à l'adresse de notre direction syndicale. Cette motion, à l'initiative des professeurs de philosophie présents à la journée de réflexion disciplinaire "Philo / Lettres" du 21/11/17 a été transmise au SG le 17/12 (en se félicitant de la mobilisation inter-fédérale devant le parlement le 12/12 à propos de la loi Vidal, ainsi que de la pétition sur le bac lancée entre-temps... le secrétariat général s'est dit en phase avec le texte). "Les professeur-e-s de philosophie réuni-e-s pour une journée de réflexion disciplinaire le mardi 21 novembre 2017 au siège du SNES national à Paris ont adopté, au sujet du projet de loi « Vidal » sur l'accès à l'enseignement supérieur, la position suivante : Nous, professeur-e-s de philosophie et adhérent-e-s au SNES, appelons notre syndicat à construire activement la mobilisation contre le projet de loi « Vidal ». Nous pensons que les principes directeurs de ce projet font qu'ils ne peut pas être discuté ou amendé mais qu'il doit être retiré. L'obtention du Baccalauréat doit rester une condition suffisante pour accéder au premier cycle universitaire. Nous refusons de participer au triage de nos élèves dans le cadre des conseils de classe. Notre rôle est d'enseigner et de conseiller, pas de sélectionner. Nous appelons également le SNES à exprimer dès à présent son opposition à tout projet de réforme du Baccalauréat qui viserait à défaire le caractère national de cet examen et à augmenter la part du contrôle en cours de formation. Même à supposer qu'un petit nombre d'épreuves soient toujours évaluées sous la forme d'un examen terminal, et même à supposer que la philosophie fasse partie de ces épreuves, nous sommes opposés par principe à une telle évolution. Tout comme la réforme de l'accès à l'université dont elle est la suite logique dans l'esprit du gouvernement, la réforme du Baccalauréat entraînerait en effet une augmentation des inégalités entre élèves et entre établissements et un renforcement du poids des critères socio-économiques dans la sélection des élèves. Nous appelons enfin le SNES à exprimer tout aussi fortement son opposition au projet d'un lycée dit « modulaire », qui ne serait en fait qu'un lycée à bas coût. La diminution du nombre de places ouvertes aux concours d'enseignement ne fait que renforcer nos craintes à ce sujet. Concernant l'enseignement de la philosophie proprement dit, nous exprimons notre grande inquiétude quant à la place réelle qu'il occuperait dans cette nouvelle organisation du lycée. En effet, nous redoutons que notre enseignement, déjà restreint à la seule année de terminale, devienne si rudimentaire que notre métier en soit dénaturé. Nous sommes conscient-e-s qu'un grand nombre d'élèves de collège issu-e-s des classes populaires ne peuvent déjà pas accéder au lycée général et technologique. Parmi les lycéen-ne-s issues des classes populaires, très peu nombreu-x-ses sont celles et ceux qui, actuellement, peuvent accéder à des études supérieures. Mais nous savons aussi que cette sélection sociale, à laquelle contribue l'organisation du système scolaire, sera démultipliée si de tels projets de réforme sont mis en œuvre. C'est pourquoi nous disons non au projet de loi « Vidal » et aux autres projets gouvernementaux dont elle constitue le premier acte. Enfin, nous réaffirmons notre attachement à nos mandats relativement aux créations de postes, tant par un plan ambitieux de titularisation de nos collègues contractuels en poste ou au chômage, que par le biais des concours externes, en net décrochage depuis plus d'une quinzaine d'année, eu égard à la démographie de nos élèves."

D – Enseignement de la philosophie et devoir de neutralité : le cas de Jean-François Chazerans (présent parmi nous).

Le cas de JFC illustre – à travers une situation exceptionnelle (l'attentat criminel contre la rédaction de Charlie hebdo le 7 janvier 2015) - la difficulté d'enseigner la philosophie et l'esprit critique, dans le cadre du devoir de neutralité. Exercice d'autant plus périlleux lorsque l'actualité tragique oblige – dans un contexte médiatique à forte charge émotionnelle - à une nécessaire retenue et que d'autre part, l'institution

nous invite à prendre la parole. Rappelons que ce devoir de « neutralité » (relatif aux « convictions politiques et religieuses ») figurant à l'article 11 de la charte de la laïcité (Vincent Peillon en 2013) fait écho à l'article 25 de la loi Le Pors de 1983 (« droits et obligations des fonctionnaires » et son obligation de neutralité relative aux « opinions religieuses »).

JFC a rapidement fait le point sur sa situation, après un recours infructueux devant le tribunal administratif dont il fera appel. S'il reconnaît une certaine maladresse (il ne fut pas le seul ce jour là...), alors qu'il resituait les attentats dans un contexte international de guerre impliquant l'armée française, l'accusation « d'apologie du terrorisme » qui lui avait valu d'être immédiatement suspendu par le recteur, n'a cependant pas été retenue contre lui, par le procureur de la République. Alors pourquoi est-il toujours sous le coup d'une mesure disciplinaire lui interdisant d'enseigner la philosophie... à Poitiers où il réside (mais l'autorisant à l'enseigner dans le département voisin) ?

Si le cas de JFC ressemble à une mise au pas administrative, destinée à limiter un investissement associatif (au sein notamment de « droit au logement ») qui irritait probablement quelques notables influents, il rappelle à chacun d'entre-nous, que si l'exercice de l'esprit critique en classe de philo est moins dangereux que l'art de la caricature religieuse, il n'en est pas moins périlleux lorsqu'il remet en cause l'État (de droit) qui nous emploie... A la suite des dramatiques attentats de 2015 - sauf à s'en tenir au discours officiel opposant « les valeurs de la République » à un processus exogène de « radicalisation religieuse » - est-il encore possible de soumettre à un examen critique, le droit dont se réclament les Etats qui gouvernent le Monde ? Est-il encore possible, pour rendre raison de cette fabrique du terrorisme, d'envisager d'autres hypothèses qui tiendraient compte également des dimensions économiques, sociales, politiques, voire militaires des conflits internationaux dont la France est partie-prenante ?

Quoiqu'il en soit, nous faisons clairement la distinction entre le devoir de neutralité qui s'applique légitimement à des « opinions » (ou « convictions ») religieuses et politiques, et d'autre part, l'inaliénable liberté « philosophique » (et « doctrinale ») autorisant à interroger la légitimité de l'autorité religieuse ou politique, fut-elle exercée par notre employeur... Nous veillerons à ce que ce *distinguo* soit garanti par l'institution et entendu dans les tribunaux.

Pour le groupe philo, JFD.